



ORGANISATION DE L'AVIATION CIVILE INTERNATIONALE

Treizième Réunion du Groupe Régional AFI de Planification et de Mise en Oeuvre (APIRG/13)

(Sal, Cap Vert, 25 - 29 juin 2001)

Point 4.2 de l'ordre du jour: Examen du rapport de la Cinquième réunion du sous - groupe Communications (COM/SG/5)

Introduction de l'espacement de 25 kHz entre canaux VHF dans la Région AFI

(Note présentée par le Secrétariat)

SOMMAIRE

Cette note d'information fait le point sur l'enquête effectuée dans les Etats sur l'introduction de l'espacement de 25 kHz entre canaux VHF du service mobile aéronautique dans la Région AFI.

Suite à donner par la réunion: Voir paragraphe 3.

Références:

- Rapports des réunions AFI/6, AFI/7 et PIRG/12
- Renseignements reçus des Etats
- Rapport de la Réunion COM/SG/5

1. Introduction

- 1.1 La Sixième Réunion Régionale de Navigation Aérienne AFI/6 avait recommandé que les stations VHF sol et/ou embarquées répondent aux spécifications de l'Annexe 10 en matière de stabilité et de sélectivité des fréquences, en vue de permettre aux aéronefs de la Région AFI équipés d'évoluer dans un environnement où l'espacement de 25 kHz est appliqué entre canaux VHF.
- 1.2 En examinant le programme de travail futur du Sous-groupe Communications (COM/SG), la douzième Réunion d' APIRG a chargé le Sous-groupe Communications de procéder à une révision du plan d'utilisation des fréquences VHF. A cet effet, une enquête a été menée auprès des Etats.

2. Discussion

- 2.1 L'enquête réalisée par le Secrétariat avait pour objet de s'assurer que les installations VHF pourraient se conformer aux spécifications de stabilité et de sélectivité de l'Annexe 10 correspondant à un espacement de 25 kHz entre canaux VHF. La Réunion voudra bien se rappeler que l'actuel plan d'utilisation des fréquences VHF du service mobile aéronautique est fondé sur un espacement de 100 kHz entre canaux VHF.

- 2.2 Sur trente trois (33) Etats de la Région qui ont bien voulu répondre à l'enquête, vingt deux (23) ont indiqué qu'ils avaient déjà mis en oeuvre l'espacement de 25 kHz entre canaux VHF, tandis que dix (9) ont indiqué qu'ils étaient prêts à le faire. Un seul Etat a indiqué qu'il n'était pas encore prêt.
- 2.3 La cinquième Réunion du Sous-groupe Communications a examiné et adopté le projet de nouveau plan d'utilisation des fréquences VHF, fondé sur un espacement de 25 kHz entre canaux VHF, sous réserve que tous les Etats de la Région AFI soient prêts à le mettre en oeuvre. Le Sous-groupe est par conséquent convenu que ce projet devait être présenté à la treizième Réunion d' APIRG, assorti de l'état de préparation des Etats de la Région AFI pour la mise en oeuvre de l'espacement de 25 kHz.
- 2.4 L'état de préparation des Etats pour la mise en oeuvre de l'espacement de 25 kHz se trouve en Appendice à la présente note d'information.

3. Suite à donner par la Réunion

3.1 Le Groupe APIRG est invité à:

- 1) prendre note des renseignements fournis dans la présente note d'information;
- 2) examiner l'état de préparation en vue de l'introduction de l'espacement de 25 kHz entre canaux VHF dans la Région AFI, et adopter en conséquence le plan révisé d'utilisation des fréquences VHF (Cf. APIRG/13 - WP/5).

.....

APPENDICE

ETATS	OBSERVATIONS	REMARQUES
1. Algérie	A mis en oeuvre	
2. Bénin	A mis en oeuvre	
3. Burkina Faso	A mis en oeuvre	
4. Burundi	Prêt à mettre en oeuvre	
5. Cameroun	A mis en oeuvre	
6. Centrafrique	A mis en oeuvre	
7. Tchad	A mis en oeuvre	
8. Congo	A mis en oeuvre	
9. Côte d'Ivoire	A mis en oeuvre	
10. Egypte	A mis en oeuvre	
11. Guinée Equatoriale	A mis en oeuvre	
12. Ethiopie	Prête à mettre en oeuvre	
13. France (La Réunion)	Prête à mettre en oeuvre	
14. Gabon	A mis en oeuvre	
15. Gambie	Prête à mettre en oeuvre	
16. Ghana	A mis en oeuvre	
17. Kenya	A mis en oeuvre	
18. Lesotho	Non Prêt à mettre en oeuvre	
19. Madagascar	A mis en oeuvre	
20. Malawi	Prêt à mettre en oeuvre	
21. Mali	A mis en oeuvre	

APPENDICE

ETATS	OBSERVATIONS	REMARQUES
22. Mauritanie	A mis en oeuvre	
23. Niger	A mis en oeuvre	
24. Nigéria	Prêt à mettre en oeuvre	
25. Sénégal	A mis en oeuvre	
26. Seychelles	A mis en oeuvre	
27. Afrique du Sud	Prête à mettre en oeuvre	
28. Swaziland	Prêt à mettre en oeuvre	
29. Tanzanie	A mis en oeuvre	
30. Togo	A mis en oeuvre	
31. Tunisie	A mis en oeuvre	
32. Zambie	Prête à mettre en oeuvre	
33. Zimbabwe	A mis en oeuvre	
